



**Réunion de Comité Syndical
du Mercredi 3 Mai 2017
Bellevaux – Salle hors-sac Hirmentaz
Compte-rendu**

**Etaient présents :**

Célia BERNAZ, Marc BRON, Michael BRON, Jean-François COLLOUD, Anne CORNIER-PASQUIER, Isabelle ENTZMANN, Gérald LOMBARD, Max MEYNET-CORDONNIER, Michel HARDY, Louis RODRIGUEZ.

Absents excusés :

Aline CARRON, Alain DEGENEVE, Anne DESBIOLLES, Jean-Louis GAVORY, Frédéric GUIBERTI, Denis MOUCHET.

Etaient également présents :

Jean-Louis VUAGNOUX.

La séance a débuté avec l'approbation et la signature sans observations du compte-rendu de la dernière réunion de Comité Syndical (Mercredi 8 Février 2017).

AVENIR DU SYNDICAT

➤ **Reprise du poste de Sébastien Berthet**

Suite au courrier du Comité Syndical, la Préfecture a répondu sur le cas particulier de la reprise du poste de Sébastien Berthet : il doit être repris par les 8 communes. Une convention doit préciser la répartition financière du poste (basée sur la clé de répartition existante).

Le Syndicat a demandé à la Préfecture et au Centre de gestion un modèle. La convention sera présentée lors du prochain Comité Syndical (Jeudi 15 Juin).

Madame la Présidente précise que cette convention est uniquement administrative et ne précise pas le type de poste qui sera proposé en cas de retour de l'agent, puisqu'aucun poste équivalent aux qualifications de M. Berthet n'existe dans les 8 communes.

Délibération n°1 (code 2017/09)**Décision à l'unanimité :**

Le Comité Syndical décide après en avoir délibéré :

- De partager la charge du poste de M. Berthet entre les 8 communes du Syndicat, suivant la clé de répartition.
- De confier à Madame la Présidente la signature de la convention pour le Syndicat.

➤ **Principes pour la dissolution du Syndicat**

Le Comité Syndical souhaite fixer dès à présent certaines conditions relatives à la dissolution du Syndicat, notamment concernant les différents actifs, passifs et restes à recouvrer.

Un projet de délibération, préfigurant celle qui sera prise au début de l'année 2018, est présenté aux Comité Syndical

Le Comité valide 3 grands principes dans cette délibération.

Délibération n°2 (code 2017/10)

Décision à l'unanimité :

Le Comité Syndical décide après en avoir délibéré :

- De répartir, après le vote du compte administratif 2017 et arrêt de l'activité du Syndicat, les actifs et les passifs selon la clé de répartition.
- Que les équipements, financés par le Syndicat et répartis sur les communes (voir l'inventaire dressé par la Trésorerie de Saint Jeoire), reviennent à la commune sur laquelle ils sont implantés. Ces communes devront en assurer l'entretien et les charges liées (assurance, renouvellement...).
- Que le matériel informatique et bureautique du Syndicat (voir l'inventaire dressé par la Trésorerie de Saint Jeoire) revienne à l'Office de Tourisme des Alpes du Léman.

➤ **Présentation du calendrier de dissolution du Syndicat et reprise des missions après le départ de Sylvain Durand**

Un calendrier prévisionnel de dissolution du Syndicat est présenté au Comité Syndical. Il précise les différentes étapes administratives de dissolution ainsi que les derniers projets et points de vigilance liées aux soldes de subvention (à noter que les soldes de subvention seront réalisées par Sylvain Durand pour la fin du mois de Juin).

Suite au départ de Sylvain Durand, le Comité Syndical souhaite que les tâches administratives liées au fonctionnement et à la dissolution du Syndicat soit assuré par le personnel de l'Office de Tourisme et notamment Isabelle Curt-Comte, directrice.

A noter que Mme Curt-Comte assure déjà une partie des tâches administratives du Syndicat (notamment la comptabilité).

Délibération n°3 (code 2017/11)

Décision à l'unanimité :

Le Comité Syndical décide après en avoir délibéré :

- De confier à Mme Curt-Comte, après le 30 Juin et le départ de Sylvain Durand, les tâches administratives liées au fonctionnement du Syndicat.
- De confier à Mme Curt-Comte la tenue des Comités Syndicaux et des tâches liées à la dissolution du Syndicat.

POINT SUR LES ACTIONS TOURISME EN COURS

➤ Sites phares (4.3.3) (« Ancien programme ») : fin des projets

Le projet de valorisation des sites phares principaux et secondaires des Alpes du Léman s'est terminé en Avril. Pour rappel, il vise à améliorer l'accueil, l'attractivité et le confort sur les sites où se concentrent différentes pratiques (rando, cyclo, Terroir et Savoir-Faire).

Les différents projets de valorisation réalisés depuis 2013 sont les suivants :

- Aire ludiques : elles sont complémentaires à l'échelle du territoire et en lien avec les activités du site phare concerné :
 - o Habère-Poche Bois Noir : jeux musicaux en bois en lien avec le projet d'espace muséal de la Ferme du Bois-Noir (aménagement par la commune).
 - o Habère-Poche Moises : parcours d'agilité, en lien avec le circuit du pump-track mis en place par le Foyer des Moises.
 - o Bellevaux Cascade : aire ludique en bois en lien avec les activités du parcours l'Appel de la Montagne.
 - o Bellevaux Vallon : module de grimpe en lien avec les activités montagne du massif du Roc d'Enfer.
- Aires de pique-nique sur les sites phares de Bellevaux (cascade et Vallon), Lullin (Très le Mont), Reyvroz (belvédère), Habère Poche (Bois-Noir et Moises), Habère-Lullin (Crossetaz), Saxel (SuperSaxel).
- Aménagement des abords de l'église de Mégevette.
- Signalétique des via ferrata de Bellevaux (signalétique d'accès et dans les voies).
- Signalétique de renvoi vers l'Office de Tourisme et présentoirs sur plusieurs sites phares.

Ces différents équipements seront entretenus par les communes.

Certaines réalisations feront l'objet d'une inauguration, comme l'aire ludique du chef-lieu de Bellevaux, en même temps que le parcours l'Appel de la Montagne, le samedi 1^{er} Juillet.

➤ Travaux structurants (1.1.2) et aménagements de sentiers (1.1.3)

Pour les projets en cours, la totalité des chantiers sont programmés et seront réalisés d'ici à la fin juin :

- Aménagement et signalétique du sentier de la Chenoz.
- Aménagement et signalétique du sentier des Macherets (Habère-Lullin).
- Aménagement et signalétique du sentier des Granges Meynent (Habère Poche).
- Réalisation et pose du garde-corps de la Menoge Chez Paccot (Habère-Poche).
- Pose de la passerelle des fées (Habère-Poche).
- Signalétique multi-activités au Bois-Noir (Habère-Poche).
- Signalétique multi-activités au chef-lieu de Bellevaux.

CHOIX DES ENTREPRISES SUITE AUX DERNIERES CONSULTATIONS**Délibération n°4 (code 2016/08)**

Choix des entreprises à l'unanimité des membres présents :

- | | |
|---|----------------|
| - Fabien Roch : garde-corps sentiers d'Habère Poche : | 4 917 € TTC |
| - Rondino : passerelle Secrets de Fées : | 1 701,60 € TTC |
| - Fabien Koudache : sentiers granges Meynent Habère Poche : | 1 800 € TTC |
| - Fabien Koudache : sentiers des Macherets Habère Lullin : | 3 832 € TTC |

**CALENDRIER DES REUNIONS ET ECHEANCES IMPORTANTES
(MISE A JOUR DU 11/05/2016)****Comité Syndical n°77**

Jeudi 15 Juin - Mégevette – 19h. Sera suivi d'un repas avec les participants.

Réunions techniciens :**Réunion présentation projet Route Terroir et Savoir-Faire**

Jeudi 11 Février – Le Jotty – 20h

Visite du site pour le parcours de découverte « La Vie du Bois »

Lundi 15 Février – 14h – Saxel

Dates importantes pour information :**Réception de chantier aire ludique des Moises**

Jeudi 18 Mai – 14h – Foyer des Moises.

Soirée de lancement de saison de l'Office de Tourisme

Vendredi 30 Juin – Foyer des Moises (horaire à préciser)

Visite du parcours l'Appel de la Montagne avec l'UDOTSI

Vendredi 23 Juin – Chef-lieu de Bellevaux

Inauguration parcours L'Appel de la Montagne

Samedi 1^{er} Juillet – Chef-lieu de Bellevaux

Signature des membres du comité syndical (lors de la prochaine réunion de comité).